

UE – maïs OGM mir604 : encore une autorisation que prendra seule la Commission européenne

Par Christophe NOISETTE

Publié le 20/11/2009, modifié le 27/02/2025

Lors du Conseil des ministres de l'Agriculture du vendredi 20 novembre, aucune majorité qualifiée (255 voix) ne s'est dégagée pour approuver ou refuser la demande de mise sur le marché du maïs GM Mir604 [1] (Syngenta). Le dossier revient donc à la Commission européenne qui, là encore sans surprise, autorisera ce maïs transgénique à l'importation pour l'alimentation humaine et animale, comme elle l'a fait récemment pour trois nouveaux maïs [2].

12 Etats membres (soit 171 voix sur 345) ont voté en faveur de la proposition d'autorisation : République tchèque, Portugal, Finlande, Roumanie, Slovaquie, Pays-Bas, Danemark, Espagne, Suède, Allemagne, Estonie et Royaume-uni.

13 Etats membres (soit 138 voix) ont voté contre la proposition d'autorisation : Slovénie, Autriche, Luxembourg, Lettonie, Grèce, Lituanie, Chypre, Pologne, Hongrie, Belgique, Bulgarie, Italie, Malte. Et deux autres Etats membres (soit 36 voix) se sont abstenus : Irlande, France.

Ainsi, seuls cinq pays ont changé d'avis par rapport aux votes de leur experts, un mois auparavant : l'Allemagne et l'Estonie s'étaient abstenus, ils ont voté "pour" ; l'Italie et la Bulgarie s'étaient abstenus, ils ont voté "contre" et Malte a donc changé littéralement d'opinion ayant voté en faveur de l'autorisation lors du vote des experts.

Le maïs Mir604 est un maïs Bt qui produit un insecticide (la protéine Cry3A) contre certains parasites de l'ordre des coléoptères (*Diabrotica spp*). Un gène pmi, permettant aux cellules du maïs transformé d'utiliser le mannose comme seule source de carbone, a été utilisé comme marqueur de sélection dans le processus de modification génétique.

[Proposition de décision de la Commission européenne, 3 novembre 2009](#)

[1] En savoir plus sur : [Maïs Mir604](#)

[2] [UE – Trois nouveaux maïs autorisés](#)